LYCEE ALEXANDRE RIBOT
42, Rue Gambetta
62500 SAINT OMER
TEL : 03.21.88.30.60

DEMANDE D'AIDE DU FONDS SOCIAL LYCEEN - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

NOM	.....	**PRENOM**	.....	**CLASSE**	.....

Le fonds social Lycéen a pour vocation de répondre partiellement aux difficultés financières que peuvent connaître les familles face aux dépenses de scolarité (frais de demi-pension, d'internat, achat de matériel et de fournitures scolaires, aide à la participation aux voyages et sorties scolaires, aides d'urgence…).

Ce dossier doit être remis, dûment rempli, **à Madame DELACRESSONNIERE** au secrétariat d'intendance **pour le mercredi 4 octobre 2023,** délai de rigueur.

Attention : tout dossier rendu incomplet ne pourra pas être traité.

Les demandes seront examinées par une commission réunie au moins une fois par trimestre, présidée par moi-même, qui décidera sur critères et en fonction des crédits disponibles de l'aide à apporter. Cette commission est tenue de respecter la confidentialité des dossiers.

IMPORTANT : en cas de difficulté particulière, de nature confidentielle, il est nécessaire de rencontrer, le mardi sur rendez-vous, Madame HENNEBERT, assistante sociale du service social en faveur des élèves, qui siège également lors des commissions « Fonds Social » afin d'exposer les différentes situations dont elle aurait connaissance.

Comment sont attribuées les aides ?

Pour chaque dossier une Moyenne Economique Mensuelle (MEM) du moment de la demande est calculée de la façon suivante :

Ressources mensuelles du foyer (sauf APL, AL et ARS) divisé par le nombre de personnes au foyer

NB : famille monoparentale coefficient 1,5 pour le parent.

L'aide est ensuite attribuée par la commission, **dans la limite des crédits qui nous sont alloués par l'Etat puis par la Région Hauts-de-France**, selon le barème suivant :

- MEM inférieure à 500 € : jusque 100 % de prise en charge des frais de demi-pension et d'internat, des frais d'achat de matériel, de fournitures scolaires, d'achat et de location de livres et manuels scolaires ou d'équipement sportif (limité à 200€ une fois par année scolaire par catégorie d'achat) ou des participations financières des familles pour les voyages scolaires (limité à 300€ par voyage).
- MEM comprise entre 500 et 650 € : jusque 100% de prise en charge des frais de demi-pension et d'internat et 75 % de prise en charge pour les autres demandes (avec les mêmes limites).
- MEM supérieure à 650€ : jusque 75% de prise en charge des frais de demi-pension et d'internat et 50 % de prise en charge pour les autres demandes (avec les mêmes limites).

Suite à la réunion de la commission, un courrier est envoyé aux familles pour les informer des décisions prises. Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir noter que les demandes de prise en charge financière seront valables pour toute l'année scolaire (un seul dépôt par année scolaire) mais que le critère d'assiduité sera un élément déterminant pour l'attribution de cette aide et sa reconduction lors des trimestres suivants.

A noter : il est nécessaire de déposer un nouveau dossier en cours d'année scolaire en cas de changement de situation (exemple : évolution des ressources, évènement familial, …) ou de nous informer par écrit des besoins d'aide non encore connus lors du dépôt du dossier initial (exemple : sortie ou voyage scolaire, fournitures, …)

Le Proviseur
Alain PREVOST

I - DEMANDEUR

Nom Prénom du demandeur : .....

Lien de parenté avec l'élève : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Nom Prénom élève :	.....		
Classe :	.....	Régime :	.....

L'élève vit-il au domicile parental ?	OUI	NON
L'élève est-il boursier ?	OUI	NON

si oui, montant trimestriel : .....

II - COMPOSITION DE LA FAMILLE

	Nom - Prénom	Date de naissance	Situation professionnelle
Père Beau-père Tuteur	.....	.....	.....
Mère Belle-mère Tutrice	.....	.....	.....
Enfants à charge	....	....	....

III - RESSOURCES MENSUELLES

REVENUS (indiquer le montant)	
Salaires / Retraite	.....
Chômage / Allocation pôle emploi	.....
RSA	.....

PRESTATIONS SOCIALES (indiquer le montant)	
Allocations familiales	.....
Allocations de soutien familial	.....
Allocations pour jeune enfant	.....
Allocations parentale d'éducation	.....
Pension alimentaire	.....
Autres revenus	.....

V - MOTIF DE LA DEMANDE (Cocher le type de demande souhaitez)

	Prise en charge de la demi-pension et/ou d'internat
	Aide à l'achat de matériel, fournitures scolaires et location des manuels **(préciser ci-dessous)**
	Aide à l'achat de vêtements ou d'équipement sportif **(préciser ci-dessous)**
	Aide à la participation aux voyages **(préciser ci-dessous)**
	Aide d'urgence **(préciser ci-dessous)**
	Précisions : ....

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude et la sincérité des renseignements fournis.

A ....., le .....

Signature du/des demandeurs

CONSTITUTION DU DOSSIER (pièces à joindre obligatoirement)

- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition (recto-verso)
- Justificatif d'attribution des prestations familiales de moins de 3 mois (attestation CAF, autres)
- En cas de changement de situation, merci de fournir les justificatifs de ressources récents.
- Si un dossier de surendettement est en cours, le plan de la Banque de France sera joint au dossier.

Ne rien remplir sur la dernière page, partie réservée à l'administration

DECISIONS DES COMMISSIONS

MEM = ...

Aide à la demi-pension et/ou l'internat :

1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.

Aide à la participation aux voyages :

1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.

Aide à l'achat de matériel, fournitures scolaires et location des manuels :

1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.

Aide à l'achat de vêtements ou équipement sportif :

1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.

Observations :

1er trimestre : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2ème trimestre : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3ème trimestre : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

VISA DU PRESIDENT DE LA COMMISSION :

Alain PREVOST
Proviseur du Lycée A. Ribot,
Président de la Commission du Fonds Social Lycéen